

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre-Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Frédéric BOISSONNET, Benoit CHAUMARD, Pascal BORGNE

Absents ayant donné pouvoir : Pierre BARJON a donné pouvoir à Pascal BORGNE, Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Frédéric BOISSONNET, Virginie LIVET a donné pouvoir Danielle SERILLON,

Absent : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Fernando DO NASCIMENTO est désigné secrétaire de séance.

3/ Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

1/ AFFAIRES GENERALES :

FINANCES : budget principal

D/2025/34 : décision modificative n °1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 627 : Services bancaires et assimilés		350.00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	350.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	350.00 €	350.00 €		
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		14 868.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		14 868.00 €		
R 77681 : Neutralisation des amortissements				14 868.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre secti				14 868.00 €
Total	350.00 €	15 218.00 €		14 868.00 €
INVESTISSEMENT				
D 198 : Neutralisation des amortissements		14 868.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre secti		14 868.00 €		
D 2324 : Subventions d'équipement versées		1 100.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 100.00 €		
R 28041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°				11 378.00 €
R 2804412 : Sub nat org pub - Bât. et installations				3 490.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				14 868.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				1 100.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				1 100.00 €
Total		15 968.00 €		15 968.00 €
Total Général		30 836.00 €		30 836.00 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

D/2025/35 Acquisition d'un barnum au profit des associations -

Monsieur le maire informe l'assemblée du dispositif mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes ouvert exclusivement aux communes de -2000 habitants et destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes.

Monsieur le maire explique que ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité de 3 m x 3 m et destiné à l'usage exclusif des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région avec l'engagement des communes bénéficiaires de le stocker, l'entretenir et de le mutualiser au maximum.

Monsieur le maire soumet cette proposition au conseil municipal :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à déposer un dossier pour l'obtention d'un barnum.

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

- 1/ Cités Bellerives : Réhabilitation thermique

Pierre-Yves Boudin explique que les travaux avancent selon le planning prévu ; la pose de l'isolant des façades nord, sud et ouest est terminée – Le traitement en enduit des façades est en cours, puis suivra la peinture des cheminées et soubassements -

Les travaux se déroulent en bonne cohabitation avec les locataires.

Monsieur le maire annonce que la demande de subvention (70 000 €) sollicitée auprès du Département sera examinée lors la prochaine commission en juin.

- 2/ Local commercial boucherie (ex Bateau d'Emile)

Pierre-Yves Boudin explique que les travaux ont pris du retard et ne seront certainement pas terminés pour une ouverture de la boucherie en juillet. En effet la commande pour les cloisons frigo n'a été validée que très tardivement par les futurs preneurs. Ainsi il faudra plutôt prévoir l'ouverture au mois de septembre.

La commission accessibilité PMR a donné un avis favorable -

Monsieur le maire explique que plusieurs modifications ont été apportées par rapport au projet initial en ce qui concerne la création de la rampe PMR - La tourelle d'extraction de la VMC a été testée, celle-ci ne fonctionne pas correctement ;

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y aura certainement un dépassement du montant prévisionnel des travaux.

- 3/ Local commercial glacier

Démarrage de l'activité début mai, les nouveaux locataires sont bien installés et sont très satisfaits de la fréquentation. L'activité « vélo » débutera au mois de juin – Une demande d'installation d'une enseigne a été sollicitée, l'architecte travaille sur plusieurs propositions,

- 4 / Travaux de réfection du bas port :

Monsieur le maire rappelle les travaux de réfection du bas port en lien avec la Via Fluvia pour un montant prévisionnel de 65 000 € – il rappelle également que la CC Annonay Rhône Agglo, maître d'ouvrage pour ces travaux, a lancé un appel d'offres et dès que l'entreprise sera désignée, la commune la contactera et la sollicitera pour un chiffrage. Ceci permettra une meilleure

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

coordination des travaux .Monsieur le maire annonce que la CNR participera financièrement à ce projet, et propose la délibération suivante :

D2025/36 : convention de partenariat financier avec la CNR

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les travaux de réaménagement du bas port en lien avec travaux de la Via Fluvia. Monsieur le maire informe l'assemblée que la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) dans le cadre de ses « plans 5Rhône » a souhaité s'engager auprès de la commune de SERRIERES afin de lui apporter un soutien financier pour la réalisation de son projet.

Au titre de soutien financier une somme globale et forfaitaire de 19 500 € sera versée à la commune selon les modalités suivantes :

- 10 000 € à la signature du contrat
- Le solde soit 9 500 € à l'issue des travaux et au plus tard le 30 septembre 2025.

Monsieur le maire, après avoir rappelé les termes du contrat à intervenir entre la commune et la CNR, demande à son conseil municipal de délibérer :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE les termes du contrat de partenariat financier à intervenir entre la commune et la CNR

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat qui sera annexé à la présente délibération.

Dans le prolongement des travaux précités, monsieur le maire propose de réfléchir sur la création d'un belvédère à la place de toilettes nord qui sont constamment dégradées ;

- 5/ D/2025/37 : Acquisition de la parcelle AE 288

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur Laurent Marthouret dans lequel il réitère sa proposition de donner à la commune une parcelle goudronnée d'environ 20 m² cadastrée AE 288 située au sud de Serrières.

Monsieur le maire rappelle que dans un premier temps cette proposition avait été refusée car la parcelle ne présentait aucun intérêt pour la commune et ceci allait engendrer des frais d'acte disproportionnés par rapport au bien donné.

Renseignements pris auprès de son notaire, monsieur Marthouret évoque dans son courrier des frais estimés à environ 400 €. Monsieur le maire précise également que le bornage n'est pas obligatoire dans ce cas et donc ne générera aucun frais supplémentaire- Monsieur le maire propose au conseil d'accepter la proposition de monsieur Laurent Marthouret qui pourra régulariser cette situation auprès du cadastre.

Ceci exposé monsieur le maire demande à son conseil de délibérer :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de monsieur Marthouret Laurent concernant le don de sa parcelle AE 288 à la commune -

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

- 6/ Projet travaux de réhabilitation de l'Ecole maternelle

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de prochaine réunion du conseil d'école du 3 juin l'APD (Avant-projet définitif) sera présenté- Ensuite suivra l'élaboration du DCE (dossier de consultation des entreprises) par le SDEA - Le rendu de l'étude énergétique rédigé par le SDE 07 permettra la sélection du type de chauffage le mieux adapté- A noter que la VMC sera déplacée

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

En attente le chiffrage : les travaux de la salle de sieste qui sera installée en face de la salle de cantine.

Le projet a été soumis à l'inspecteur académique qui a donné un avis favorable.

Le déménagement des classes maternelles dans le bâtiment élémentaire est prévu début juillet -

Arrivée de Frédéric Boissonnet 19 h 08

- 7/ Lotissement les prés de Guilhots

Monsieur le maire rappelle la création du lotissement les prés des Guilhots qui comptait 2 lots – il rappelle que le lot N° 2 a été vendu en 2024 – le lot n° 1 a été vendu pour 70 000 €. L'opération devrait être terminée en fin d'année.

- 8 / Travaux divers

L'entreprise Badin a terminé l'ensemble des travaux de voirie (rue du cerf, rue du musée et rue du 19 mars)

Suite au décès d'un locataire des cités Bellerives, il a été décidé de rafraîchir le logement vacant et de mettre aux normes le tableau électrique avant de sa remise en location - Coût de travaux :

8 415.74 € TTC

Musée des Mariniers : dépose de l'ancienne centrale intrusion et mise en alimentation de la nouvelle pour 508.04 €

Gendarmerie : pose d'une cloison entre l'accueil et les bureaux afin de garantir la confidentialité ; pour 494.96 €

Parking Helvetia : les travaux de traçage du parking « zone bleue » sont terminés.

L'entreprise BRUC a été contactée pour le nettoyage des perrés quai nord et sud pour un montant de 2 880 €

Les graffitis sur les piles du pont seront enlevés par sablage en interne.

CC ANNONAY RHONE AGGLO

Monsieur le maire revient sur l'incendie de l'îlot de propriété le 18 mai dernier rue du 19 mars où 3 conteneurs ont brûlé, un véhicule utilitaire a été endommagé, ainsi que l'enrobé. Un dépôt de plainte a été déposé par Annonay Rhône Agglo ainsi qu'une déclaration à l'assurance ; le montant des dégâts est estimé à 12 000 € – Une enquête est en cours -

- 1/ Assainissement quai nord

Monsieur le maire fait le point sur les travaux du bassin d'orage et du réseau d'assainissement quai nord – A ce jour la construction du bassin d'orage est pratiquement terminée, de même que les raccordements au réseau assainissement. En cours, la construction du bâtiment technique et des sanitaires - Les trottoirs le long des commerces seront repris en enrobé- l'ensemble des travaux seront terminés pour fin juillet. La circulation et stationnement sur le quai nord devraient reprendre un cours normal.

- 2/ PLUIh

D/2025/38 : Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain

Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 à L211-7 et R211-1 à R211-8 relatifs au droit de préemption,

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2025

Vu l'arrêté préfectoral n°SPT/PAT/091215/01 du 9 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay entérinant la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) d'Annonay Rhône Agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2025 instaurant le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines(U) et d'urbanisation future (AU) telles que délimitées par le PLUiH et par laquelle il a manifesté l'intention de déléguer à la commune sa compétence en matière de droit de préemption urbain, à l'exception des zones à vocation d'activités (Ux, Ui, 1AUi, 2AUi) du même PLUiH,

Considérant l'intérêt pour la commune d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Considérant que, pour une meilleure gestion de cette compétence, il est préférable de la déléguer au maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

DECIDE de donner son accord à ce que la communauté d'agglomération lui délègue sa compétence en matière de droit de préemption urbain en dehors des zones d'activités (Ux, Ui, 1AUi, 2AUi) du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo,

DECIDE de déléguer l'exercice de ce droit au maire.

SIVU SABLONS SERRIERES

Alex Ageron informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation des jeux de boules ont démarré. Le local des boules sera aussi rafraîchi par les sociétaires. Il est rappelé que les jeux pourront être aussi utilisés par les joueurs de pétanque ou associations pour leur concours ;

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

- 1/ D/2025/39 CANTINE SCOLAIRE – Contrat 2025/2026

Monsieur le maire présente le contrat à intervenir entre la commune et l'Adapei 07 ESAT du Haut Vivarais qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ESAT s'engage à fournir et livrer des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de l'Ecole. Monsieur le maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2025/2026 le repas sera facturé à la commune au prix de 4.55 € HT soit 4.80 € TTC.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et l'Adapei 07 ESAT du Haut Vivarais

VALIDE le tarif du repas livré à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 soit 4.80 € TTC

FIXE le prix du repas qui sera facturé aux familles à 4.80 € soit le prix coûtant.

- 2 /Garderie Ecole privée

Monsieur le, maire informe l'assemblée que les enfants de l'Ecole privée qui se rendent à la garderie ne pourront pas être accueillis à la rentrée prochaine et ce pour toute l'année scolaire 2025/2026. En effet une des 2 pièces dédiées à la garderie sera réutilisée comme salle de classe pendant les travaux. Ainsi la pièce restante ne pourra pas accueillir tous les élèves . La directrice de l'école du sacré cœur en sera informée par courrier.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

CITOYENNETE -VIE ASSOCIATIVE-FETES- SPORTS- FESTIVITES

- 1/ Ardéchio Aigue Rugby :

Alex Ageron rappelle que la manifestation est fixée au 1^{er} week-end de juillet (4-5-6) – Les organisateurs ont obtenu l'aval de la CNR pour l'installation de la structure – Des WC mobiles seront installés et seront laissés pour les festivités du 13 juillet.

- 2/ Finale du championnat de France de joutes

Vendredi 23 mai a eu lieu la présentation de l'organisation de la finale des championnats de France Monsieur le maire rappelle le cout estimatif de cette manifestation soit environ 150 000 €- Cette manifestation de grande ampleur est préparée avec sérieux par le Président des joutes et son équipe.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a offert au Président de la ligue Rhône Alpes Auvergne 60 entrées gratuites pour visiter le musée des mariniers. Cette initiative est destinée aux jeunes rameurs et jouteurs.

Informations diverses

Musée des Mariniers : Pour information la maquette d'une église arménienne construite en allumettes a été installée dans le Musée – Le donateur est ravi de cette initiative et remercie la commune ;

Danielle Serillon rappelle l'ouverture du Musée à compter du 1^{er} juin 2025 – En cours de réflexion l'organisation des journées européennes du patrimoine-

Aire de camping-car : le panneau d'informations touristiques est installé -

La prochaine réunion « participation citoyenne » est fixée au 12 juin rdv à la salle polyvalente –

Opération Nettoyons Serrières : environ 30 personnes présentes - A noter aucun participant du CME

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20 H 00

Le maire



Le secrétaire

